

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept juillet à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué douze juillet, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Sandrine RAOUT, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Ludivine TISON, Gilbert MERIAUX, Karine DESON, , Isabelle DETOURNAY,

**Procuration** : Hervé DANGREAUX à Stéphane MER  
Chantal HAZARD à Catherine KASPRZYK  
Hervé DENHEZ à Jean-Michel DENHEZ  
Laurie LECLERC à Sandrine  
Jérôme AVONTS à Jean-Paul PETIT

**Membres absents** : Hervé DENHEZ, Hervé DANGREAUX, Chantal HAZARD, Jérôme AVONTS, Laurie LECLERC.

Jean-Paul PETIT est nommé secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Mr KWIECIEN Christophe de Wallers à Monsieur FORTIN et Madame NAGUI de Louches - 102 + rue Marcel Prouver - Parcelle A 267 et 268 - 1 478 m<sup>2</sup>

☞ Société MABEMA de Essars à Madame Maryse DESCOUT de Oisy - 9 résidence Paul Lecouffe - Parcelle A 1 897 - 510 m<sup>2</sup>

☞ Mr PATTE Sébastien de Lieu Saint Amand à Mr et Mme TIRMAN de Douchy Les Mines - 78 rue Pasteur - Parcelle A 762 - 450 m<sup>2</sup>

☞ MB Immo de Douchy les Mines à Mr BOUBAAYA Aïssa de Douchy-Les-Mines - 17 rue Paul Lecouffe - Parcelle A 1903 - 489 m<sup>2</sup>

☞ Mme DUPAS Cécile de Iwuy à Mr TISON Alexandre de Villers en Cauchies - 20 rue Maréchal Leclerc - A 1942 ET 1944 - 502 m<sup>2</sup>

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## FINANCES

### SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 200€ à l'association solidarité partage pour la participation du chanteur « Andréa » à la fête de la musique.

Quant à la subvention du volley ball pour sa participation, le conseil attend le bilan financier complet de la soirée avant de voter une subvention.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## MARCHES PUBLICS

- **Attribution du marché pour la construction d'un passage piétons sous la RD 81 :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la construction d'un passage piétons sous la RD 81 avec le groupement Demouy de Clairoix (60280).

Le montant des travaux est de 297 033.00€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

- **Attribution du marché pour la livraison de repas à la cantine :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la livraison de repas à la cantine avec la société Dupont Restauration de Libercourt du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2027.

Le prix du repas enfant est de 2.70€ TTC, le repas adulte est de 3.43€ TTC.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## TRAVAUX

### MICRO CRECHE

- Avancée des travaux : Les travaux VRD sont en cours et devraient être terminés fin Juillet - Les travaux de plomberie sont presque finis. La pose de placo doit être terminée fin de semaine prochaine.
- Les peintures devraient démarrer la dernière semaine de juillet
- Les enduits sur l'extension seront finalisés durant la deuxième quinzaine du mois d'Août
- On peut résumer l'avancement du chantier en disant que ça avancent mais doucement.
- La réception des travaux est prévue pour la mi-septembre
- La micro-crèche devrait ouvrir en novembre.

### PARCOURS DIDACTIQUE ET ECOLOGIQUE

- Après plusieurs réunions de préparation, le chantier vient de démarrer (fauchage, creusement des bassins... Des réunions de chantier auront lieu chaque semaine. L'entreprise travaille en juillet et août, il n'y aura donc pas d'interruption de chantier.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil avait décidé lors d'une précédente réunion de rénover l'éclairage public (LED).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation d'un marché de rénovation de l'éclairage public à la société E.T.E.I.C. de Saily Lez Cambrai.

Le cout de la mission est de 4 244.80€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## ACHATS

### MAIRIE

**Renégociation du devis pour remplacement serveur - Postes - boites mail** : Après avoir réétudié les véritables besoins pour le personnel et les élus, les devis ont été revus et le conseil accepte les nouvelles propositions de la société Euro Info de Prouvy :

- 11 110.00€ HT pour le changement et l'installation d'un serveur.
- 6 391.80€ HT pour le changement de 7 postes complets
- 5 943.00€ HT pour les licences, messagerie etc

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

**Changement de photocopieurs** : Le conseil décide de changer les photocopieurs de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour une location de deux copieurs et retient la proposition de la société DBS de Templemars :

Le montant de la location du matériel, des consommables et des copies sera de 1 185.83€ TTC par mois.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## PERSONNEL COMMUNAL

### TABLEAU EFFECTIF.

**Création de poste** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de pouvoir nommer un agent qui peut bénéficier d'une promotion interne, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'agent de maitrise principal permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

- **Titularisation d'un agent** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame TISON Corinne a été nommée en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> août. Elle faisait partie des effectifs depuis plus de trois ans et a toujours donné satisfaction.

## JEUNESSE

### ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Comme chaque année, une allocation de rentrée scolaire sera attribuée aux jeunes de la commune qui, en septembre 2024 poursuivent leurs études après la classe de 3<sup>ème</sup> (filière normale ou apprentissage ou en alternance) jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

Le Conseil maintient l'allocation de rentrée scolaire qui avait été fixée en 2023 à 110 € et à 130 € pour les études après le baccalauréat. La date limite de réception des certificats de scolarité est fixée au 02 Novembre 2024.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

## QUESTIONS DIVERSES

### JARDINS OUVRIERS

- Les locataires des jardins ouvriers ont sollicité le conseil pour pouvoir donner un nom aux jardins. Ils ont même fait une proposition mais le conseil ne donne pas un avis favorable à cette requête.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

## **TERRAIN RUE D'AVESNES LE SEC**

- Une proposition est faite au conseil d'acheter le terrain rue d'Avesnes le Sec au prix de 35 000€ frais de notaire inclus. Le conseil refuse cette proposition car pour l'acquisition de la parcelle et la démolition de la maison en ruine, la commune a dû déboursier 50 000€.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

## **ECOLE**

- **Compte-rendu du conseil d'école** : Le directeur a souligné le fait que les effectifs sont en baisse : les classes ne compteront plus qu'une vingtaine d'élèves à la prochaine rentrée. On risque d'avoir une fermeture de classe à la rentrée 2025. Le directeur réitère sa demande d'avoir un chalet pour entreposer du matériel. La demande sera étudiée prochainement.

## **MICRO-CRECHE**

- **Bail et loyer** : Des renseignements vont être pris auprès d'organismes compétents afin de savoir comment sont fixés les loyers des crèches de capacité et surface équivalentes. Le conseil fixera donc le montant du loyer lors d'une prochaine réunion de conseil et également rédigera une proposition de bail.

## **ACCUEIL DE LOISIRS**

- Le conseil décide d'organiser un centre de loisirs de trois semaines en juillet 2025 soit du 7 au 26 juillet 2025.